



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Comité de jumelage coopération Pontivy Ouélessébougou, attribution du solde de subvention pour la réhabilitation des forages

DEL-2011-141

Numéro de la délibération : 2011/141

Nomenclature ACTES : Finances locales, subventions

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 07/12/2011

Date de convocation du conseil : 01/12/2011

Date d'affichage de la convocation : 01/12/2011

Début de la séance du conseil : 19 heures

Président de séance : M. Jean-Pierre LE ROCH

Secrétaire de séance : Mme Anne-Marie GRÈZE

Étaient présents : M. Bernard BAUCHER, M. Loïc BURBAN, Mme Nelly BURLLOT, M. Gérard DERRIEN, Mme Florence DONATO-LEHUÉDÉ, M. Pierre GIRALDON, Mme Ghislaine GOUTTEQUILLET, Mme Anne-Marie GRÈZE, M. Jean-Paul JARNO, M. Jean-Luc LE BELLER, M. Joël LE BOTLAN, M. Daniel LE COUVIOUR, M. Henri LE DORZE, M. Alain LE MAPIHAN, Mme Sylviane LE PAVEC, M. Jean-Pierre LE ROCH, Mme Christine LE STRAT, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, Mme Maryvonne OLIVIERO, M. Jean-Jacques PARMENTIER, Mme Elisabeth PÉDRONO, M. Yvon PÉRESSE, Mme Annie PESSEL, Mme Martine PIERRE, Mme Nicole ROUILLARD.

Étaient représentés : M. Yovenn BONHOURE à Mme Sylviane LE PAVEC, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS à Mme Martine PIERRE, Mme Stéphanie GUÉGAN à M. Yvon PERESSE, Mme Laëtitia LE DOARÉ à Mme Anne-Marie GRÈZE.

Étaient absents : M. Claude LE BARON, Mlle Julie ORINEL, Mme Françoise RAMEL-FLAGEUL.

Comité de jumelage coopération Pontivy Ouéléssébougou, attribution du solde de subvention pour la réhabilitation des forages

Rapport de Monsieur le MAIRE

Le conseil municipal du 6 avril 2011 a attribué une subvention de 43 750 euros au comité de jumelage coopération Pontivy Ouéléssébougou pour la réhabilitation des forages à Ouéléssébougou.

Cette subvention correspondait à l'avance faite à la Ville par l'Agence de l'Eau, soit 70% de la subvention de l'Agence, qui verse le solde au terme de l'opération.

La seconde phase des travaux devant s'achever avant la fin de l'année, il est nécessaire de permettre au comité de jumelage coopération Pontivy - Ouéléssébougou de financer la fin de l'opération, à hauteur du solde à percevoir de l'Agence de l'Eau, soit 18 750 euros, les crédits nécessaires ayant été inscrits au budget primitif.

Nous vous proposons :

- De verser un solde de subvention de 18 750 euros au comité de jumelage coopération Pontivy Ouéléssébougou

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 8 décembre 2011

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LE MAIRE
Jean-Pierre Le Roch**